

ou y avait été transféré, ne sera appelé à servir contre son gré comme membre de l'équipage d'un avion ou comme membre d'une force terrestre;

Comment le juge-avocat général peut-il dire qu'il ne sera pas appelé à servir comme membre de l'équipage d'un avion ou d'une force terrestre quand il vient de dire qu'il devra s'engager dans les forces armées canadienne, qu'il le veuille ou non? Aucune disposition du projet de loi ne stipule qu'il ne sera pas appelé à servir comme membre de l'équipage d'un avion ou d'une force terrestre. En fait, il n'est précisé nulle part dans le projet de loi qu'un aviateur ne sera pas appelé à servir dans un sous-marin si le ministre le veut. Voilà pourquoi nous appelons cela un transfert obligatoire.

Voici un autre règlement proposé:

Aucun officier ou homme qui, immédiatement avant l'entrée en vigueur de la Partie I de la loi sur la réorganisation des forces armées canadiennes, s'était engagé dans l'Armée canadienne ou y avait été transféré, ne sera appelé à servir contre son gré comme membre d'un équipage; et ... aucun officier ou homme qui, immédiatement avant l'entrée en vigueur de la Partie I de la loi sur la réorganisation des forces armées canadiennes, s'est engagé dans le Corps d'aviation royal canadien ou y avait été transféré, ne sera appelé à servir contre son gré comme membre de l'équipage d'un navire ou comme membre d'une force terrestre.

Il y a quelque chose d'étrange là-dedans. On dit qu'un militaire ne sera pas tenu de faire telles ou telles choses contre son gré au sein des nouvelles forces. Toutefois, on précise bien clairement que peu importe l'arme à laquelle le militaire appartient présentement, il sera obligé de passer aux Forces armées du Canada. Voilà pourquoi nous affirmons qu'il s'agit ici d'un transfert obligatoire. Selon nous, c'est un premier pas vers la conscription, vers le service militaire obligatoire au Canada. Mon propos n'est pas de contester ou d'approuver la chose, mais si tel est le cas, le ministre devrait avouer aux Canadiens qu'il s'agit effectivement de conscription. Le cas échéant, c'est avec plaisir que je noterai le nombre de députés du Québec qui voteront en faveur de cet article, car leurs adversaires aux prochaines élections ne manqueront pas, j'en suis sûr, de leur reprocher leur geste. Tout le monde connaît la manière dont le Québec réagit face à la conscription.

Je me suis réjoui de voir mon collègue exprimer tantôt son opinion au sujet du fait français. Selon moi, il ne fait aucun doute que les Canadiens d'origine française ont droit à certaines préférences en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et je ne pense pas que nous nous soyons trop vigoureusement opposés aux revendications des Canadiens français. Cependant, quiconque se permet d'empiéter sur les droits des autres groupes ethniques du Canada s'expose à des représailles bien méritées.

[M. McIntosh.]

**M. Groos:** Monsieur le président, j'ai entendu dernièrement quelques commentaires donnant à entendre que, d'une certaine manière, le bill s'inspire de préjugés à l'endroit des Anglo-Saxons. C'est ce qui me pousse à dire quelques mots en ce moment, parce que je ne puis comprendre une telle assertion. Dans tous les livres d'histoire que j'ai pu lire, je n'ai jamais remarqué que la race anglo-saxonne s'était signalée pour sa répugnance ou sa lenteur à édifier l'avenir en se fondant sur l'expérience du passé. Somme toute, c'est en grande partie de cette manière que la nation britannique a atteint la grandeur que nous admirons tous aujourd'hui. Ce sont les Anglo-Saxons qui ont donné du sens aux mots «tradition qui grandit».

Je voudrais signaler aux vis-à-vis que c'est, à coup sûr, ce que nous cherchons à faire nous-mêmes par ce bill. Nous cherchons à édifier, en nous fondant sur l'expérience du passé, quelque chose de nouveau et de bon pour le Canada. Je suis convaincu, aussi sûrement que je me tiens debout ici, à la Chambre, qu'en dépit des sombres prévisions qui nous viennent des membres de l'opposition officielle, les traditions de la Marine royale du Canada, de l'Armée canadienne et du Corps d'aviation royal canadien se perpétueront à travers les traditions et les usages des nouvelles Forces armées canadiennes.

**L'hon. M. MacLean:** Monsieur le président, j'aimerais bien pouvoir être d'accord avec le préopinant. En toute sincérité et sans parti pris contre quelque groupe ethnique que ce soit au pays, j'aimerais dire que, depuis quelques années, j'ai été témoin d'une série d'incidents qui ont rogné beaucoup de ce dont nous sommes fiers dans notre histoire. Pendant l'année du centenaire de la confédération, que certains ministères cherchent à fêter de leur mieux en nous encourageant à prendre conscience davantage de notre histoire, il est regrettable de voir d'autres ministères s'affairer à taillarder dans nos traditions, traditions bonnes et honorables, chères à la plupart des Canadiens.

• (4.40 p.m.)

Des millions d'autres Canadiens s'opposent peut-être à ces traditions pour des motifs, à mon sens, non valables. S'ils s'y opposent, qu'ils déclarent pourquoi. Le Parlement devrait être un endroit où les hommes raisonnent ensemble et non pas un endroit où, grâce à une majorité des voix, certains imposent leurs préjugés et leurs désirs particuliers aux autres Canadiens qui ne partagent pas leurs vues. La démocratie, à mon sens, est chose plus subtile que l'exercice d'une majorité de